



Journal des anthropologues

Association française des anthropologues

72-73 | 1998

Nationaux, étrangers ? Logiques d'état et enjeux quotidiens

Identité, origine et étiquetage

De l'ethnique au racial, savamment cultivés...

Identity, Origin and Labelling from Ethnic to Racial Current practice is to explain origins as deriving from ethnic or national bases

Véronique De Rudder



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/jda/2697>

DOI : 10.4000/jda.2697

ISSN : 2114-2203

Éditeur

Association française des anthropologues

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 1998

Pagination : 31-47

ISSN : 1156-0428

Référence électronique

Véronique De Rudder, « Identité, origine et étiquetage », *Journal des anthropologues* [En ligne], 72-73 | 1998, mis en ligne le 01 janvier 1999, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/jda/2697> ; DOI : 10.4000/jda.2697

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.

Journal des anthropologues

Identité, origine et étiquetage

De l'ethnique au racial, savamment cultivés...

Identity, Origin and Labelling from Ethnic to Racial Current practice is to explain origins as deriving from ethnic or national bases

Véronique De Rudder

Identité et « origine »

Racines, souche... la métaphore de l'arbre est à la mode et, pour la filer, on dira que le vocabulaire des origines est florissant ! Discours « ordinaires » ou médiatiques, mais aussi discours savants semblent trouver là une matière inépuisable... Cette thématique des origines est associée à celle de l'identité. Des individus à la nation tout entière, le motif de la formation identitaire, ou de sa crise, se trouve ainsi pris dans un mouvement idéologique puissant de naturalisation du social construit.

On ne compte plus les articles de presse, les émissions de radio ou de télévision qui traitent, directement ou indirectement, de ce rapport identité-origine. Les sociétés de généalogistes se sont multipliées ces dernières années, tandis que l'on débat vivement autour du droit des enfants adoptés à connaître leurs origines, c'est-à-dire leurs géniteurs. Sous couvert d'historicité ou d'authenticité, l'origine (re-)devient une référence légitime et efficace pour toutes sortes d'entreprises qui prétendent « expliquer » ce qu'en fait elles promeuvent.

L'idée selon laquelle origine et identité sont étroitement et définitivement arrimées l'une à l'autre, au point de pouvoir se confondre, est ainsi progressivement devenue une religion officielle. Largement diffusée par les médias et auto-légitimée par le recours à une psychanalyse de bazar, cette *doxa* exerce une véritable tyrannie intellectuelle. Trouver ou retrouver ses racines, connaître et reconnaître ses origines paraissent ainsi des conditions quasi-absolues du développement personnel et collectif, au point que ceux qui les auraient « perdues » ou, pire encore, qui les auraient « reniées », semblent nécessairement voués à l'errance identitaire, à la souffrance psychique, au malaise ontologique...

Il ne s'agit certes pas ici de dénoncer les aspirations personnelles ou collectives à fabriquer du même avec de l'hétérogène, de l'unitaire avec du disparate – ce qui constitue par définition les procès d'identification qui ne se forment pas *ex nihilo* – moins encore de discuter de leur bien-fondé. Les désirs et souvent les épreuves qui président à ces constructions ou à ces recherches suffisent, par eux-mêmes, à justifier qu'on les reconnaisse, c'est-à-dire aussi qu'on les prenne comme objet de connaissance. C'est cela, justement, qui fait apparaître qu'elles ne vont pas « de soi », qu'elles ne sont pas toujours semblables, que les formes et modalités de leur expression sont prises dans l'histoire, le politique, le social, l'économique et le culturel.

Les registres et les motifs sur lesquels s'appuie la fabrique identitaire ne sont pas toujours, quoiqu'on en dise en ces temps-ci, de l'ordre de l'« origine » (celui du « projet » est tout aussi efficace en certaines conjonctures), et cet ordre lui-même est pour l'essentiel de nature interprétative. C'est ce que la psychanalyse, quand elle n'est pas dévoyée, enseigne on ne peut plus clairement : tout travail sur les origines est de l'ordre de la construction d'une fiction crédible et raisonnable, sinon rationnelle. C'est aussi ce que met en évidence l'histoire des nationalismes (Anderson, 1983).

On a souvent analysé le mouvement contemporain de recours-retour aux origines comme réponse ou réaction au délitement des identités, fragilisées ou rendues impraticables par « la crise », la construction européenne, la mondialisation, etc. Cette interprétation, si elle n'est pas vraiment « fausse », passe néanmoins à côté de l'essentiel. Car il n'y a pas d'abord crise des identités, puis appel aux origines (ce serait même plutôt en sens inverse que ces questions ont été posées au cours des années quatre-vingts/quatre-vingt-dix). C'est ensemble et simultanément que l'un et l'autre thèmes ont été réunis dans une formation idéologique unique. Et c'est cette construction idéologique qui a permis leur incorporation syncrétique dans un seul mouvement de l'intellect et de la sensibilité. Ce procès, qui les rend indistincts, s'est cristallisé en un mode d'interprétation essentialiste des réalités individuelles comme sociales. *Via* les discours protéiformes sur l'identité, l'origine se présente désormais, en tant que telle, comme une catégorie particulièrement pertinente d'élucidation du social et du politique, qui semble « expliquer » ou « justifier » l'action individuelle et collective.

Or ce statut éminent de l'origine dans la formation identitaire, s'il peut être éventuellement constaté, n'en est pas moins lui-même à expliquer et à comprendre. Autrement dit, il ne peut en aucun cas être admis *a priori* comme cause « évidemment » efficiente. Même si c'est ce qu'elles font bien trop souvent, les sciences sociales ne peuvent, sans perdre tout dessein scientifique, renoncer à élucider ce qui semble conjoncturellement « aller de soi ». Car ce qui se donne socialement comme explicatif n'est fréquemment que cécité tautologique et conformité au sens commun. Plutôt que de reprendre, avec ou sans sophistication discursive, les verbiages sur les liens « essentiels » entre identités et origines, elles ont bien plutôt à montrer comment se forme ou se délie cette relation non nécessaire et socialement et idéologiquement construite.

Car ces pseudo-explications qui ne sont que des reprises apprêtées des propos dominants ont de véritables effets sociaux. À l'idée que les identités se construisent dans et par les origines, correspondent en effet des collectivités réelles ou prétendues qui s'affirment ou que l'on affirme, caractérisées par l'agrégation indistincte du présent et du passé, de l'individuel et du collectif, de la provenance et de l'existence. Elles s'en trouvent *ipso facto* nécessairement substantivées.

La violente résurgence du racisme, tout comme l'ethnisation des rapports sociaux, s'inscrivent dans ce complexe idéologique et contribuent à l'alimenter. Car le couple identité/origine, aujourd'hui comme hier, est au cœur du racisme. L'étiquetage, la fixation dans des représentations stéréotypées, la stigmatisation, les discriminations aussi, figent des identités prescrites (même si, par retournement, elles peuvent aussi être revendiquées) et les réfèrent à des « origines » réelles ou supposées. Cet usage des origines, comme le fait remarquer R. Gallissot (1994 : 5), tout à la fois nourrit le racisme et s'en repaît :

« Par delà la provenance et le lieu de naissance, origine veut dire descendance, souche, sang, lignée, retrouvant le sens premier de “race” ».

Origine, comme culture ou ethnie, officient comme euphémisme de « race ». Ce racisme masqué, que l'on dit « différentialiste », produit des différences pour s'appuyer sur elles. C'est le racisme, on le sait désormais, qui invente la « race », qui décide l'origine, l'ascendance, etc. C. Guillaumin (1994) le dit avec force : cet

« ensemble référentiel, racines, différence et identité est censé rendre compte de la culture [...]. C'est précisément ce qui était jusqu'ici formulé sous le vocable “race” ».

L'exemple ici retenu pour illustrer le procès idéologique (et pratique) d'ethnisation et de racisation¹ lié au « collage » idéologique identité et origine concerne la catégorisation des individus couramment labellisés comme « deuxième génération ». Le passage de l'ethnisation à la racisation sera plus particulièrement illustré à travers le recours à la dénomination « Beur ».

L'ethnisation de la « deuxième génération »

Première ambiguïté, de taille, on utilise « génération » en sciences sociales pour désigner des choses fort distinctes, parfois même opposées. L'anthropologie conçoit traditionnellement la « génération » comme l'ensemble des personnes situées au même degré de filiation dans la descendance d'un individu. Dans un usage démographique classique – celui, aussi, des dictionnaires – on nomme ainsi l'ensemble des individus ayant à peu près le même âge en même temps. L'histoire et la sociologie tendent à considérer qu'une « génération » se définit par le partage d'une même période historique, par un « vécu » commun propice à l'élaboration d'un sentiment d'« un être ensemble socio-historique » (Mannheim, 1990), d'une même « vision du monde ». Et tout le monde s'accorde plus ou moins pour admettre qu'il existe une succession des générations séparées par un intervalle d'environ trente ans, soit la période située entre la naissance des parents et celle des enfants (Attias-Donfut, 1988).

L'influence des idéologies naturalistes (voire évolutionnistes) sur la façon dont on pense les générations sociales a déjà été soulignée par A. Sayad (1994). Ni la société ni l'histoire ne sont faites de générations qui se suivent. Ce sont les familles qui sont ainsi faites de filiations, d'engendremens, de successions (dans les deux sens du terme, et ce n'est pas un hasard). Ce sont les histoires et plus encore les mythes familiaux (et, mimétiquement, nationaux, comme le montre encore fort bien Gallissot) qui fournissent le modèle et l'illusion de cette « généalogisation ». Car la réalité sociale et historique est toujours faite de la coexistence, de la simultanéité, temporelles et spatiales de plusieurs « générations », certes successives si on se réfère au continuum biologique, mais surtout contemporaines, et contraintes, dans l'harmonie ou le conflit, de « gérer » cette contemporanéité.

Ce que l'on nomme couramment « la seconde génération » est en bien curieuse position. Non prévue – ni par la société française, qui a cru l'immigration provisoire, ni par les immigrés, qui songeaient au « retour », souvent même quand ils ont fait venir ou fondé une famille en France – elle naît « seconde » sans qu'il y en ait eu de « première ». Sayad, dans l'article déjà cité, met en lumière le paradoxe par lequel ce sont les enfants qui ont fait exister rétrospectivement leurs parents, qui les ont fait « naître à la vie publique », et devenir, *ipso facto*, la « première génération ».

Pour celle-ci, le référent est explicite : c'est clairement la migration elle-même qui paraît fondatrice (encore, faut-il le rappeler, ne s'agit-il ici que de migrations internationales) selon l'illusion ethnocentrique ordinaire qui prive les migrants de toute vie antérieure à leur arrivée « chez nous ». On a longtemps dit « immigré », ou plus fréquemment encore « travailleur immigré », « main-d'œuvre immigrée », marquant, comme par redondance, d'un sceau économique et utilitariste l'« origine » de cette population. On dit souvent, aujourd'hui « immigré de la première génération », « première génération d'immigrés » etc. Mais cette « génération » n'existe que parce qu'on lui en accole une « deuxième », voire des « suivantes ». Pourtant, ces dernières, comme chacun sait, sont composées en majeure partie sinon en totalité de gens qui n'ont eux-mêmes jamais migré ! L'une des causes du succès de la notion de « deuxième génération » tient en l'impossibilité de distinguer sociologiquement ce que le juridique, statistiquement attesté, divise, du fait du primat qu'il attribue à la nationalité. Dans cette « deuxième génération », il y a des Français et des étrangers, des migrants et surtout, des non migrants. Aux États-Unis, pour parler des mêmes, on a dit « première génération d'Américains » ; c'est que tous, en effet, obtenaient la nationalité...

« Seconde génération » se passe souvent de complément de nom. Parfois nominalement absente, la migration reste présente, comme dans l'expression qui se veut équivalente de « jeunes d'origine immigrée ». Cette dernière dénomination n'a « aucun sens » en elle-même. Nul ne « provient » de l'acte migratoire. Son usage, ô combien répétitif, lui confère en revanche une signification sociale de très grande importance.

Ces dénominations que l'on juge « commodes », à défaut d'être satisfaisantes (en particulier dans la recherche), tout à la fois masquent et dévoilent le statut assigné à cette « génération » de gens nés ou socialisés en France : former, à son tour, par hérédité ou héritage, une nouvelle génération « d'immigrés ». Tout se passe comme si l'acte fondateur unique de la « première » comme de la « seconde génération » se situait dans ce « passage » d'un espace national à un autre, d'un statut social à un autre. L'« immigré » est, en France, une figure sociale stéréotypée, qui exprime et renforce un procès d'ethnicisation par renvoi à une extériorité d'« origine » nationale ou culturelle (en fait le plus souvent coloniale). Le renvoi des enfants aux parents, sous couvert de « génération », généalogise, et tend, par conséquent, à naturaliser ladite « extériorité d'origine ». Cette affaire de « génération », apparemment neutre et peut-être surtout quand elle paraît neutre, euphémise l'ethnicisation, car « seconde génération » signifie expressément et nécessairement « pas Français », « pas vraiment Français », « Français douteux », voire, selon une expression franchement raciste, mais fort répandue jusque dans les recherches les plus « sérieuses » « pas Français "de souche" » ! Ainsi, l'une des études les plus importantes (et les plus médiatisées) de ces dernières années sur les « immigrés », définit les personnes nées en France de parents eux-mêmes nés en France comme « Français de souche » avec, pour synonyme, « Français d'origine » (Tribalat, 1996).

Pour qui n'aurait pas compris ce que parler veut dire, le vocable « Beur » est venu tout à la fois « dire » les choses avec une certaine crudité et les rendre socialement aussi opaques que possible...

Avant d'examiner ces points, il convient de remarquer que, concernant les faits dits de génération, on se situe toujours dans une dialectique continuité/rupture. L'expression « seconde génération » impose donc une continuité : continuité généalogique « objective », sans doute, mais aussi, comme on l'a vu, et comme cela a souvent été dénoncé, continuité de statut social. Les enfants de migrants ont, au moins un temps, été voués à endosser le statut de leurs parents : celui de « l'immigré », soit d'un travailleur non qualifié dont la présence n'est légitime que pour autant qu'il travaille et produise des richesses. Corrélativement, celle-ci devient illégitime lorsque, chômeur ou invalide du travail, ou seulement malade ou père de famille, il bénéficie des dispositifs de redistribution sociale²...

Pourtant, rapidement, le déclin de l'emploi ouvrier et la montée plus générale du chômage ont montré que cette reproduction ne se ferait pas à l'identique. Du coup, on s'est acharné à trouver à cette deuxième génération des traits qui la distinguent radicalement de celle de ses parents. Les discours et analyses sur la seconde génération – et notamment les discours et analyses scientifiques – se sont en grande partie ordonnés sur l'axe de la rupture. On a ainsi porté un intérêt très particulier non seulement à la situation (scolaire, d'emploi, de résidence...) dans laquelle se sont trouvés ces jeunes, comme la plupart de leurs « congénères » des classes populaires de toutes origines, mais aussi, et plus encore, à la fracture qui les séparait de leurs parents et qui les y opposait (affaiblissement de l'autorité du père, conflits intra-familiaux, évanescence de la transmission et conflits culturels...) jusqu'à attribuer à cette rupture générationnelle les problèmes, voire tous les problèmes (difficultés psychologiques, échec scolaire, déviance...), dont on pouvait au moins autant chercher la cause dans la situation objective des jeunes concernés, comme aussi dans celle de leurs parents, puisqu'ils l'ont nécessairement vécue et, au moins en partie, partagée.

C'est sans doute dans la nécessité de surmonter cette contradiction intenable entre la logique de reproduction et la logique de rupture qu'il faut trouver le motif de l'invention du mot « Beur ». Et il n'est pas étonnant que cette trouvaille linguistique concerne, nominativement, les enfants des originaires du Maghreb, c'est-à-dire la population la plus exposée à la stigmatisation et à la discrimination.

De l'ethnisation à la racisation : la catégorie de « Beur »

Les jeunes nés ou élevés dans les périphéries urbaines déshéritées ont bel et bien succédé à leurs parents. Ils n'ont certes pas pris leur place, ils ne les ont pas « remplacés » mais, dans l'imaginaire social, ils restent le « produit » de l'immigration qualifiée, selon les moments, de « maghrébine », « arabe » et même, aujourd'hui, de « musulmane ». Dans le même temps qu'est affirmée la discontinuité psychologique, sociale et politique entre la « première » et la « seconde » générations, on impute et réitère une extériorité par continuité généalogique. L'insistance même avec laquelle on répète à l'envi que « beur » signifie « arabe » en verlan conforte cette fabrication d'altérité. Et le fait qu'une part des populations concernées prenne ou reprenne à son compte cette étiquette – et pense

même l'avoir inventée – ne change rien à ce processus. Bien au contraire, la reprise de l'hétéro-nomination et le retournement du stigmate font souvent partie des réactions des dominés à la domination³.

De « génération beur », on en est désormais au substantif : « les Beurs ». Terme médiatique plutôt que savant, au moins initialement, l'expression est devenue d'usage courant. Elle ne fait pas encore tout à fait partie des catégories de comptage, mais elle apparaît ici et là dans des commentaires de tableaux. Elle s'emploie désormais sans guillemet dans la presse, même réputée prudente. Ainsi savons-nous désormais tous que Kelkal, jeune poseur de bombe de la banlieue lyonnaise tué par la police était un Beur... ?

On pourrait référer, ici, à l'analyse américaine du « revival ethnique » et de la néo-ethnicité, qui l'attribue à la « troisième génération » généalogique, celle qui selon la théorie classique des trois générations aurait dû être assimilée. Dans les années soixante les petits-enfants d'immigrants ont mis en avant leurs origines pour surmonter les blocages qui subsistaient en leur nom dans un contexte global d'affaiblissement des références de classes et de montée des revendications minoritaires et « identitaires ». L'affirmation ethnique a pu former un recours fonctionnel pertinent. Il n'est pas certain, et loin s'en faut, qu'en France, la dénomination et la revendication ethniques constituent, de la même façon, une ressource instrumentale pour ceux que l'on dit « Beurs ».

Car plutôt qu'opposée ou substituée aux références de classes, la « génération beur » est devenue une figure sociale plus ou moins emblématique, directement inscrite dans les classements et les enjeux de classements sociaux : celle d'une nouvelle « classe dangereuse », dont la dangerosité même se fonde et se renforce dans le procès d'ethnisation dans lequel elle est prise⁴. C'est ici que prennent tout leur sens les références à l'origine et à l'identité. Français, mais par effraction, « sur le papier », les jeunes « issus de l'immigration » n'« appartiennent » pas entièrement à la nation : ils ont une « origine » et une identité qui disqualifient leur intégration nationale. La loi s'est d'ailleurs avisée de les empêcher d'être « Français de naissance » si leurs parents sont étrangers. Ils ont, un temps, été sommés de devenir français de leur plein gré, en en faisant la demande expresse... Leur déclaration de volonté, toutefois, n'entraînait pas la disparition du soupçon. Aujourd'hui, ils peuvent accéder à la nationalité française en grandissant. Leur francité, décidément, n'est ni « de souche » ni « de sang »...

D'« immigré » ou « deuxième génération » à « Beur », un basculement qualitatif subreptice a eu lieu. On est en effet passé de l'ethnisation à la racisation. Et c'est bien ce qu'exprime « innocemment », mais clairement, le slogan « Blacks-Blancs-Beurs », en dépit de son optimisme et de l'euphorie « solidariste » qui l'ont porté sur le devant de la scène médiatique. « Black » et « Blanc », qu'on le veuille ou non, sont des couleurs, ce qui fait plus que contaminer le sens de « Beur » ! Articulé au procès d'ethnisation et ancré dans la hiérarchisation qu'il produit, le racisme de couleur – le racisme colonial, donc – refait surface et se réactualise en métropole à propos, précisément, de ceux qui, autrement, deviendraient par trop indistincts, semblables et, peut-être, égaux.

Cette racisation s'opère dans la jonction entre une perception raciste « spontanée » – c'est-à-dire construite au cours de l'histoire, singulièrement de l'histoire coloniale et des migrations post-coloniales – et la naturalisation-sacralisation de la nationalité, qui en vient à distinguer les « vrais Français » des autres. Le déni de la pleine citoyenneté et la particularisation culturelle (ethnique, culturelle, religieuse...) se nouent dans l'agrégation de la nationalité et de la culture et les ramènent à des « données de nature », sanctionnées par le repérage physique et la chasse au faciès. La « génération beure » est

ainsi l'exemple le plus probant de ce processus, du fait de la polarité « anti-arabe » de la hiérarchisation ethnico- raciale en France. Mais elle n'est pas seule en ce cas, les jeunes descendants des migrants d'Afrique sub-saharienne, ceux, aussi, des migrants des départements d'outre-mer, sont en train d'en faire l'expérience.

S'il y a quelque chose de l'ordre d'une génération, c'est bien en tant qu'une classe d'âge (une partie seulement, d'ailleurs, comme il en va de toutes les générations sociales et politiques) subit collectivement et de plein fouet une situation de relégation urbaine, de stagnation économique, de sortie du système scolaire sans diplôme ni qualification, de récession de l'emploi, de dénigrement des couches sociales auxquelles elle appartient, de refus de pleine citoyenneté augmentée de la discrimination sociale, ethnique et raciale (emploi, police, justice...), et de la prise de conscience non moins collective que la « génération » de leurs parents a été – ne serait-ce qu'à travers eux et les espoirs qu'ils avaient légitimement entretenus pour leur avenir – flouée.

De la responsabilité des sciences sociales dans l'étiquetage

Contrairement à d'autres traditions académiques, notamment nord-américaine ou nord-européenne, pour des raisons historiques souvent rappelées, l'université française a mis fort longtemps à s'intéresser aux faits migratoires et, plus encore, aux relations interethniques. Si l'apparition d'un champ de recherche n'est jamais fortuite, et plus souvent liée à des problématiques politiques ou institutionnelles que proprement scientifiques, celui qui nous intéresse ici a émergé dans l'impréparation générale et sous la contrainte d'un débat politique omniprésent. J'ai tenté ailleurs, après S. Bonnaïfous (1991), de montrer que la définition du terrain et du vocabulaire même de ce débat avait été presque entièrement imposée par l'extrême-droite (De Rudder, 1996). Non seulement la légitimité de la définition des « problèmes » par cette dernière n'a pas réellement été remise en cause (on se souvient qu'un premier ministre a jugé que « le Front National pose de bonnes questions et fournit de mauvaises réponses »), mais elle s'est imposée jusque dans la recherche, au point de provoquer un véritable malaise, et notamment un « malaise sémantique ».

Dans un contexte général d'ethnisation des rapports sociaux et de résurgence du racisme, la recherche s'est trouvée – et se trouve toujours – dans un dilemme : comment analyser ces processus de production/reproduction d'« altérité » sans y participer ? Comment prendre les catégorisations spontanées, fort souvent sanctionnées « clandestinement » par les pratiques administratives et institutionnelles sans, d'un même mouvement, les admettre comme outils de travail ? (Fichet, 1993).

Le débat sur les statistiques prenant en considération des critères « d'origine » ou d'identification ethniques, très vif en France, en particulier parmi les chercheurs, illustre cette difficulté. On s'interroge sur les plans politique comme éthique, sur les effets de réification et de « fixation » des groupes ethniques ainsi constitués et la formalisation de « groupes-cibles » pour les entreprises de persécution, discrimination, ségrégation. En même temps, on s'inquiète du silence complice qui couvre les stigmatisations logées au cœur des catégorisations sur lesquelles se basent, *de facto*, ces mêmes entreprises (Simon, 1993).

Au grand étonnement de certains de nos collègues, américains notamment, la recherche française navigue entre deux eaux : ni véritable (re)connaissance, ni complète ignorance des relations interethniques ou « raciales ». Ce positionnement a quelques vertus, en premier lieu de ne pas faire preuve d'une entière soumission au sens commun, lui-même en grande partie modelé, sur le fond, par les thématiques nationalistes, chauvines et racistes de l'extrême droite ; en second lieu de ne pas trop participer à la consolidation des frontières ethniques (?). Il a aussi quelques défauts. Celui, en particulier, de faire apparaître des classifications *ad-hoc*, adaptées à tel ou tel terrain, telle ou telle problématique. L'« ethnicité » se trouve ainsi fort diversement définie dans les recherches et, plus encore, les études, à partir des déclarations des interviewés ou des registres, du lieu de naissance, de la langue ou de la nationalité, du groupe ethnique tel qu'il est défini « au pays d'origine » ou du patronyme... Cette multiplicité des désignations ethnicisantes et parfois racisantes, cependant, se fait sans contrôle. Ses effets de connaissance sont limités et ses effets sociaux ne sont jamais expertisés. Elle témoigne – et participe – du mouvement idéologique qui, rattachant « identité » et « origine », construit l'ethnisation.

Car aucun impératif théorique ne permet de poser ou supposer que ces deux éléments sont nécessairement arrimés l'un à l'autre jusqu'à se confondre. Les jeunes de ladite « seconde génération », évoqués ci-dessus, sont, en France, très majoritairement des jeunes des milieux populaires. Leur « identité » se construit, comme pour tout un chacun, à partir d'un répertoire à multiples entrées : sociales, économiques, politiques, culturelles, religieuses, nationales, locales, familiales, etc. Dans la formation de cette identité⁵, certains éléments prennent plus d'importance que d'autres et tendent ainsi à organiser un procès d'identification structurant⁶. En certains cas, c'est, précisément, l'« origine » réelle ou supposée (y compris la part de roman familial qui peut s'y trouver incorporée, ici encore comme pour tout un chacun) qui joue ce rôle. Cela s'étudie, mais ne se présume pas. Les forces sociales et idéologiques qui contraignent à se soumettre à l'hétérodéfinition dominante devraient conduire les chercheurs à un minimum de prudence. Il n'y a guère de raison scientifique – bien au contraire – pour que la recherche participe de l'imposition d'identité à partir de l'« origine, à la fois sociale et ethnique, sous prétexte que celle-ci existe ». L'intérêt pour l'identité prescrite dans les rapports de force nationaux, sociaux et locaux, comme objet d'investigation, est légitime. Il ne peut, sous peine de perdre toute crédibilité scientifique, s'y soumettre en y participant. La responsabilité des chercheurs, ici, est d'autant plus engagée qu'ils se trouvent dans le camp dominant des rapports de pouvoir de désignation, et que leurs énoncés, parés de l'autorité scientifique, ont quelque effet performatif. Il serait pour le moins grand temps qu'ils se rendent compte du rôle au mieux intimidant, au pire impératif, qu'ils jouent de fait au sein des luttes discursives, lesquelles ne sont jamais des querelles de mots, mais certaines des formes expressives d'enjeux sociaux fondamentaux.

Le problème de la nomination des groupes réels ou fictifs dont on observe et analyse la formation par imputation ou revendication est sans doute sans issue. Dès lors qu'elle s'intéresse aux origines – et elle ne peut, dans le contexte actuel, faire autrement – la recherche entre de plain-pied dans une zone de péril. Socialement et politiquement, tout renvoi aux origines comporte un risque inhérent et définitif, *a fortiori* lorsqu'il est savant, de naturalisation, de substantification ou de réification. Car il ne s'agit pas d'une « variable » comme n'importe quelle autre, mais d'une catégorie « ascriptive », qui fait appel au registre de l'ascendance et de la descendance, à l'héritage et à l'hérédité. Faut-il

rappeler que ces thématiques, tel le repérage des « origines », sont à proprement parler obsessionnelles dans la presse et les discours de l'extrême-droite (Lapierre, 1995).

S'il n'y a pas de solution définitive à ce problème, on peut, à tout le moins, attendre de la recherche qu'elle s'attache au dévoilement des processus plus qu'à l'élaboration (*a fortiori* la reprise) de nomenclatures, qu'elle analyse des rapports sociaux plutôt que des groupes nominaux qui ne se définissent qu'à travers eux, qu'elle produise des catégories d'analyse plutôt que des taxinomies.

BIBLIOGRAPHIE

ANDERSON B., 1983. *Imagined Communities. Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*. Londres, Verso Éditions.

ATTIAS-DONFUT C., 1988. *Sociologie des générations*. Paris, PUF.

BONNAFOUS S., 1991. *L'immigration prise aux mots*. Paris, Kimé.

BOUMAZA N., 1994. « Des pratiques au projet interculturel, les mouvements sociaux des jeunes d'origine maghrébine en banlieue », in M. FOURIER & G. VERMES (dir.), *Ethnicisation des rapports sociaux. Racismes, nationalismes, Ethnicismes et culturalismes*. Paris, L'Harmattan.

DE RUDDER V., TRIPIER M., VOURC'H F., en coll. avec SIMON V., 1994. *La prévention du racisme dans l'entreprise en France*. Rapport pour l'European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions. Paris, URMIS.

DE RUDDER V., 1996. « Quelques problèmes épistémologiques liés aux définitions des populations immigrantes et de leur descendance ». Colloque, *Réussite scolaire et universitaire, égalité des chances et discriminations à l'embauche des jeunes issus de l'immigration*. Paris, CNRS-URMIS, 6-7 mars (à paraître).

DE RUDDER V., 1997. « Quelques problèmes épistémologiques liés aux définitions des populations immigrantes et de leur descendance » in F. AUBERT, M. TRIPIER & F. VOURC'H (dir.), *Jeunes issus de l'immigration. De l'école à l'emploi*. Paris, CIEM, L'Harmattan : 17-43.

FICHET B., 1993. « Étranger et immigré, deux termes problématiques ». *Revue des sciences sociales de la France de l'Est*.

GALLISSOT R., 1994. « Nationalisme et racisme », in M. FOURIER & G. VERMES (dir.), *Ethnicisation des rapports sociaux. Racismes, nationalismes, ethnicismes et culturalismes*. Paris, L'Harmattan.

GALLISSOT R. 1995. « De la différence d'origine », in « Vocabulaire historique et critique des relations interethniques », *Pluriel-Recherches*, 3 : 5-27.

GUILLAUMIN C., 1972. *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*. Paris, La Haye, Mouton.

GUILLAUMIN C., 1984-85. « Avec ou sans race ? », *Le Genre Humain*, 11 : 215-222.

GUILLAUMIN C., 1994. « Un bien vieux néo-racisme », in « Vocabulaire historique et critique des relations interethniques », *Pluriel-Recherches*, 1 : 3-8.

LAPIERRE N., 1995. *Changer de nom*. Paris, Stock.

MANNHEIM K., 1990 (trad.). *Le problème des générations*. Paris, Nathan.

SAYAD A., 1994. « Le mode de génération des générations immigrées », *L'Homme et la Société*, 1-2.

SIMON P., 1993. « Nommer pour agir », *Le Monde*, 28 avril.

TRIBALAT M. (dir.), 1996. *De l'immigration à l'assimilation*. Paris, La Découverte/INED.

NOTES

1. « Ethnicisation » et « racisation » désignent des processus sociaux dans lesquels des caractéristiques collectives, culturelles ou naturelles, sont considérées comme constitutives de différences essentielles et indélébiles entre groupes humains historiquement et socialement constitués.

Le concept de « racisation », dû à C. Guillaumin (1972) désigne l'attribution ou la revendication d'appartenance à un ensemble particulier d'individus, définis par un ensemble syncrétique et indissociable de caractéristiques naturelles et culturelles, physiologiques et psychologiques, biologiques et mentales. La « racialisation » est une forme particulière de racisation et correspond au procès idéologique de zoologisation du règne humain. Le « racisme » attribue à des caractéristiques biologiques collectives supposées la détermination naturelle et absolue des comportements et des aptitudes des groupes définis comme « races ».

2. Cette illégitimité n'est pas seulement sociale. Nombre de discriminations légales l'entérinent, malgré le principe de l'égalité des droits sociaux souvent rappelé dans les conventions internationales et la législation européenne. Ainsi les enfants d'étrangers qui ne sont pas entrés en France au titre du regroupement familial n'ouvrent-ils pas droit aux allocations familiales. De même, il est impossible de liquider sa retraite de l'étranger ou d'y exporter une rente d'invalidité ou d'accident du travail (cf. De Rudder, Tripiet, Vourc'h, 1994).

3. Sayad (1994) propose pour origine de « beur » l'interjection arabe « *boukh* », familière aux femmes, et signifiant « quelque chose de négligeable », d'insignifiant, de « presque rien »...

4. Cette articulation entre ethnicisation et lutte des classes est notamment perceptible dans une tendance à l'ethnicisation (via la stigmatisation) des jeunes dits « Français de souche » ou d'« origine » qui partagent les lieux de résidence, le niveau scolaire, les conditions de vie et, pour une part, l'ostracisme qui frappent les descendants de migrants.

5. Faut-il rappeler ici que, sauf maladie mentale, personne ne possède d'identités multiples et que l'individu comme la personne – le sujet, si l'on veut – compose son identité « unique » à partir d'identifications diverses, puisées dans des registres divers, selon les circonstances et les enjeux.

6. Identité faite aussi, pour mémoire et sans souci d'exhaustivité, de traits négatifs et privatifs : chômage, pauvreté, échec scolaire, délinquance, repli communautaire et retour du religieux, banlieue et quartier dévalorisé...

RÉSUMÉS

La construction identitaire, qui fonctionne par identification et fabrique de l'unité à partir de l'hétérogénéité de l'expérience individuelle et collective du social est aujourd'hui

systématiquement associée à l'« origine », tout particulièrement l'« origine » ethnique ou nationale. Ce processus idéologique bien réel fait l'objet d'analyses psychologiques et sociologiques qui le redoublent sans trop chercher à l'expliquer. La recherche, en France, a ainsi plus ou moins démissionné, en admettant comme catégories pertinentes d'analyse, des catégorisations sociales ethnicisantes (la notion de « deuxième génération ») ou racisantes (les « Français de souche », les « Beurs »...). « Sens commun » et discours savants en viennent à s'alimenter l'un l'autre, au profit d'une définition ethniste ou raciste des relations interethniques ou « raciales ».

This distorts the way in which identification is seen as it reflects the heterogeneousness of the individual and the collective social experience. This ideology is the subject of psychological and sociological analyses which add to it without giving any explanation of it. In France, research has more or less given up examining these explanations and has accepted preexisting analytical categories. Ethnicizing social categories such as the notion of the « second generation » or racializing ones such as the « Français de souche » (born in France and of French origins), or the « Beur » (born in France of North African descent). « Common sense » and erudite discourse have come to feed off each other. In doing so they have reconfirmed ethnic or racist definitions of interethnic or « racial » relationships.

AUTEUR

VÉRONIQUE DE RUDDER

URMIS – CNRS

Universités de Paris VII et Paris VIII